

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE 27.06.2025 - Réorganisation des compétences au sein du
collège
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Madame Garcia Fernandez
Conseillère communale
Quai de Mariemont, 11/9
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 11/09/2025

Objet : votre interpellation transformée en question écrite lors de la séance du 27/06/2025 relative à la réorganisation des compétences au sein du Collège.

Madame la Conseillère communale,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre interpellation transformée en question écrite lors de la séance du 27/06/2025 relative à la réorganisation des compétences au sein du Collège.

Les membres du Collège des Bourgmestre et Echevins définissent et répartissent les tâches entre eux pour assurer la bonne gestion de la commune, en s'appuyant sur les services administratifs dirigés par la Secrétaire f.f.

Nous vous rappelons que le Collège, formé du Bourgmestre et des Echevins élus par le conseil communal, est le pouvoir exécutif de la Commune, responsable de la gestion quotidienne et de l'exécution des décisions.

Chaque membre du Collège est responsable de la gestion d'un domaine précis de la commune. Ces domaines de compétence sont définis par le collège lui-même.

Le Collège a des pouvoirs propres, notamment en matière d'urbanisme et d'environnement, qu'il doit exécuter et gérer.

La répartition des compétences entre les membres du Collège peut toujours être revue, avec l'objectif d'améliorer la gestion de l'Administration. C'est ce qui s'est passé dans le cas que vous soulevez, avec l'objectif d'offrir aux administrés un service de meilleur qualité.

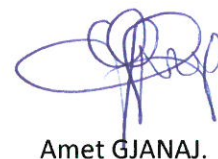
Veuillez agréer, Madame la Conseillère communale, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Nathalie VANDEPUT.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet GJANAJ.

{ conseil 27/06
point 35

INTERPELLATION DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Introduite par : MR – VLD – Gloria GARCIA_FERNANDEZ - Conseillère communale

Date du Conseil communal : 18/06/2025

Date de rédaction : 24/05/2025

Date de d'introduction : 24/05/2025

Envoyée à :

- **Via mail : Président du Conseil communal** : hrahali@molenbeek.irisnet.be
- **Via mail : Secrétariat communal** : nvandepuut@molenbeek.irisnet.be;
jlmarchal@molenbeek.irisnet.be ; mgarcia-fernandez@molenbeek.irisnet.be ;
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
- **Via courrier** :

Transmis par : Chef de groupe Didier MILIS

Objet : Réorganisation des compétences au sein du Collège

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Lors du dernier Conseil communal, il nous a été annoncé une redistribution importante des compétences au sein du Collège. L'une des conséquences majeures de cette réorganisation est qu'une fonction échevinale sera désormais consacrée exclusivement à la gestion de la propreté et à la lutte contre les incivilités.

Si l'on peut comprendre la volonté d'intensifier l'action dans ces domaines, on peut s'interroger sur le choix d'extraire la lutte contre les incivilités de son ancrage traditionnel au sein de la prévention. En effet, dans la grande majorité des communes bruxelloises, et conformément à l'esprit du Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP), cette matière est traitée de manière transversale, en lien avec les services sociaux, la médiation, la police et les éducateurs de rue.

Ce changement soulève donc des questions de fond sur la cohérence de l'approche locale.

Dans le même temps, une autre fonction échevinale voit ses responsabilités considérablement élargies, avec des matières aussi essentielles que l'Environnement, l'Énergie et le Climat. Ce cumul, aussi ambitieux soit-il, interroge sur la capacité de gestion réelle d'un portefeuille aussi vaste.

Dès lors, je me permets, au nom du groupe MR, de poser les questions suivantes :

1. Quelle logique a présidé à cette réorganisation ? Résulte-t-elle d'une évaluation stratégique ou d'un besoin d'équilibrage politique ?

2. Pourquoi avoir choisi d'isoler la lutte contre les incivilités plutôt que de la renforcer au sein de la prévention ?
3. Quels moyens humains et budgétaires sont prévus pour assurer l'efficacité de ces nouvelles attributions ?
4. Comment le Collège entend-il garantir que ces redistributions produisent des résultats concrets et mesurables dans l'intérêt des Molenbeekois ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Gloria GARCIA-FERNANDEZ

Conseillère communale

Cheffe de file